



ACC

RÈGLEMENT DU PRIX 2020 DE L'ACC

- En 2020, l'Association sur les **Cavernomes Cérébraux** attribuera un **prix de recherche médicale et scientifique** à un chercheur ou à un médecin ayant réalisé un travail de recherche dans le cadre d'une thèse ou devant faire l'objet d'une présentation orale dans un congrès scientifique de haut niveau en France ou à l'étranger.
- La récompense concernera obligatoirement une recherche effectuée dans le domaine du diagnostic, des mécanismes physiopathologiques, des aspects cliniques ou thérapeutiques des cavernomes.
- La procédure de candidature et le formulaire de candidature sont à télécharger depuis le site internet de l'ACC : <http://association-cavernome-cerebral.e-monsite.com/pages/prix-acc-2020-dossier-de-candidature.html>
- Les dossiers devront être déposés **au plus tard le 30/06/2020**
Dépôt en ligne sur le lien suivant : <http://association-cavernome-cerebral.e-monsite.com/pages/prix-acc-2020-dossier-de-candidature.html>
- Le lauréat sera sélectionné par le Conseil Scientifique de l'association ACC. La décision du Conseil Scientifique ne pourra être contestée.
- Le prix sera remis par la Président de l'association lors de son assemblée générale annuelle.
- Le lauréat devra accepter de résumer brièvement les résultats de sa recherche pour l'association qui les publiera sur son site internet et sa page Facebook quand la diffusion de cette information sera jugée possible par le chercheur ou médecin récompensé.
- Le montant du prix 2020 est fixé à **4 000 €**.

